

ARTICLES.

En vertu de quelle
autorité.*Tableau des Exemptions.—Suite.*

Ciaux—des provinces de l'Amérique Britannique du Nord seulement ;	22 Vict., chap. 2.
Locomotives, chars à voyageurs, à bagage et à fret parcourant aucune ligne de chemin de fer qui traverse la frontière ;	O. en C. 13 janv. 1854.
Herbe de manille, foin de mer et mousses, pour les tapissiers ;	22 Vict., chap. 2.
Engrais ;	" "
Cartes géographiques et marines, importées non comme marchandise, mais comme effets mobiliers appartenant aux personnes arrivant en Canada avec l'intention de s'y établir ;	" "
Marbre en blocs ou en pièces plates, non polies ;	" "
Viandes fraîches, fumées et salées ;	" "
Chevaux, bestiaux, voitures et harnais de ménageries ;	" "
Provisions pour l'armée ou la marine ;	" "
Modèles ;	" "
Instruments de musique pour les corps de musique militaires ;	" "
Nitre ou salpêtre ;	" "
Tourteaux de lin ;	" "
Huiles—de cacao, résine de pin, huile de palmier—dans leur état naturel ;	" "
Minerais de toutes sortes ;	" "
Branches d'osier ou de saule, préparées pour l'usage des vanniers ;	24 Vict., chap. 2.
Colis ;	22 Vict., chap. 2.
Instruments et appareils de physique et sphères ;	" "
Fer, plomb et cuivre, en saumons ;	" "
Brai et goudron ;	" "
Encre à imprimer et presses à imprimer ;	" "
Fourrage de blé ou autre grain, en vertu du traité de réciprocité ;	" "
Guenilles ;	" "
Résine et colophane ;	" "
Riz ;	" "
Toile à voile ;	" "
Sel ammoniac—sel de soude—cendre de soude ;	" "
Sel ;	" "
Cuivre en boulons ;	24 Vict., chap. 4.
Graines pour les fins de l'agriculture, de l'horticulture, ou de manufacture seulement ;	22 Vict., chap. 2.
Effets de colons ;	" "
Barils pour l'eau, en usage sur les navires ;	" "
Pouliées de navire, lampes d'habitable, étamine, canevas, voiles, Nos. 1 jusqu'à 6, compas, cordage, caps-de-moutons, faux sabords, tampons de pont, anneaux de fer, roues de pouliées, lampes à signaux ;	" "
Echantillons d'histoire naturelle, de minéralogie ou de botanique ;	" "
Ardoise ;	" "
Pierre brute ;	" "
Blocs à stéréotyper, (<i>clichés</i>) pour les fins d'imprimerie ;	" "
Soufre en pierre ou en poudre ;	" "
Suif ;	" "
Thé, sucre et café, lorsqu'ils sont importés directement ou pris dans les entrepôts pour les troupes de Sa Majesté en Canada ;	O. en C. 29 sept. 1864.
Cardères à foulon ;	22 Vict., chap. 2.
Bois de construction de toutes sortes, non manufacturés ;	" "
Étain et zinc ou <i>spelter</i> , en saumons ou en gueuse ;	" "
Bulbes et racines d'arbre, de plante et d'arbrisseau ;	" "
Gournables ;	" "
Térébenthine, autre que l'esprit de térébenthine ;	" "
Tabac, non manufacturé ;	" "
Métal à caractères typographiques, en blocs ou en saumons ;	" "
Vernis luisant et noir, pour les constructeurs de navires ;	" "
Végétaux ;	" "
Placage (scié) des Etats-Unis ;	O. en C. 21 mai 1863.
Vin, cigares et tabac, pour l'institut des soldats ;	" " 21 sept. "